

Public Sénat, 9 février 2022

Présidentielle sous covid-19 : Marlène Schiappa écarte la double procuration, « qui s'avère sans effet »



La ministre chargée de la Citoyenneté confirme que le gouvernement écarte la double procuration, voulue par les sénateurs. « C'est moins de 20.000 électeurs », note Marlène Schiappa. « C'est considérable, ça peut faire la différence entre candidats », pointe Nadine Bellurot, la sénatrice LR. La ministre rappelle que les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes « jusqu'au 4 mars prochain ».